

Le procureur a libéré le chef du gang

Le Ministère public aurait bâclé le début de l'enquête sur l'attaque de la Bijouterie Meylan. La victime demande des explications

Dominique Botti

Le cas du procureur Anthony Kalbfuss s'aggrave. Avant-hier, «Le Matin Dimanche» révélait qu'il avait laissé filer deux des six violents braqueurs de la Bijouterie Meylan, à Vevey. Aujourd'hui, nous pouvons ajouter qu'il aurait dû les maintenir en prison. Les premiers éléments de l'enquête montrent que l'un d'entre eux est le responsable de l'opération. De plus, il apparaît sur les images du système de vidéosurveillance du magasin au moment de l'attaque. Le deuxième relâché est soupçonné d'avoir fait le guet à l'extérieur.

Ces deux personnes sont des membres supposés de la dangereuse mafia lituanienne, spécialisée dans le braquage de bijouterie en Europe. Et le Parquet vaudois les libère: comment est-ce possible? Anthony Kalbfuss évoque sa bonne foi. Il n'avait pas assez d'éléments à charge pour les retenir derrière les barreaux. Ce qui est contesté par Nicolas Mattenberger, avocat de la victime, Yannick Meylan. Explications.

Le violent braquage a eu lieu le 18 septembre à 9 h 50, à deux pas de la place du Marché. Un des auteurs entre de force dans la bijouterie avec une arme de poing. Il jette l'employée au sol et la met en joue, pendant que ses complices s'emparent des montres Rolex qui sont exposées dans les vitrines qui donnent sur la rue. L'opération dure deux minutes.

Dans cette affaire, la police a été efficace. Elle a rapidement récupéré le butin et arrêté les

auteurs. Deux sont pris en flagrant délit à Vevey. Le troisième est interpellé à la gare Cornavin, à Genève. Ce dernier oriente les enquêteurs vers la frontière franco-genevoise, dans un hôtel trois étoiles de Ville-la-Grand (F). La police française s'y rend et cueille dans sa chambre un quatrième suspect en compagnie de deux inconnus. Tous sont mis en garde à vue par les autorités françaises.

Les faits se précisent le lendemain matin. Les investigations montrent que les suspects sont originaires de la même région de Kaunas, en Lituanie, connue pour sa criminalité. Par ailleurs, la nuit avant le braquage, ils ont dormi dans cet hôtel trois étoiles. Enfin, le procureur sait qu'il n'y avait pas quatre, mais six auteurs. Quatre ont sévi dans l'enseigne Meylan; les deux autres étaient à l'extérieur pour surveiller les alentours et récupérer les montres Rolex.

Identifiés sur la vidéo

Un autre fait déterminant est révélé ce matin du 19 septembre. À 10 h 50, le procureur interroge un des suspects arrêté en Suisse. Il confirme qu'ils étaient bien six. Le magistrat lui présente ensuite des photos de la vidéosurveillance du magasin. Il reconnaît immédiatement un des deux inconnus arrêtés en France. Il sait même son nom. Cet homme est le chef du gang qui est venu faire des repérages sur place.

Après cet interrogatoire, à midi, le procureur dispose donc de soupçons sérieux et suffisants pour mettre tout le monde sous les verrous. Le temps pour les enquêteurs de procéder aux vérifications élémentaires d'identité, d'emploi du temps. Contre toute attente, Anthony Kalbfuss n'agit pas ainsi. En fin d'après-midi, il informe la justice française qu'elle peut libérer les deux inconnus.

Le magistrat se rend compte de son erreur deux jours plus tard. L'analyse des images de vidéosurveillance, dans la gare Cornavin



Les caméras ont filmé la présence du chef du gang lituanien (d.) au moment du braquage. DR

notamment, confirme la présence des deux inconnus dans le groupe de braqueurs lituaniens. L'erreur est évidente. Le 21 septembre à 16 h, Anthony Kalbfuss émet un mandat d'arrêt international contre ceux qu'il a relâchés 48 heures plus tôt. Lundi, les deux fugitifs étaient toujours recherchés.

Nicolas Mattenberger, avocat de la victime, Yannick Meylan, ne parle plus de «négligence» du procureur. Il dénonce désormais une «erreur professionnelle grave, inacceptable et lourde de conséquence». «Le résultat est que deux membres actifs d'une organisation criminelle dangereuse et violente se baladent dans la nature.»

Dans un courrier envoyé hier au procureur général, Éric Cottier, le défenseur demande une sanction disciplinaire. Il ajoute que, dans l'immédiat, Anthony Kalbfuss doit être dessaisi du dossier. Le Ministère public, quant à lui, n'a fait aucun commentaire.

PUBLICITÉ

inOne

Le tout nouvel iPhone Xs sur le meilleur réseau.*

